

**une question ?
une précision ?**

Contactez-nous



Via internet :

rendez-vous sur le site
www.parc-eolien-blaysis.fr
rubrique « Concertation »



Par courrier postal :

EDF EN France
Projet éolien du Blaysis
Centre d'affaires Wilson - Quai Ouest
35 Boulevard de Verdun
34500 BEZIERS



Par téléphone au :

09 53 17 70 00

(du lundi au vendredi, de 14h à 19h)

Plus d'informations sur
www.parc-eolien-blaysis.fr

DES ÉOLIENNES AU BORD DE L'ESTUAIRE, DANS LE BLAYAIS ET EN HAUTE-SAINTONGE ?

Vous habitez **Saint-Androny**
Quelques réponses à vos questions



Pour agir en faveur de la transition énergétique, la France s'est engagée à doubler sa production éolienne terrestre d'ici 5 ans

🌪 Pourquoi envisager un projet éolien ici ?

- Parce qu'il y a du vent ;
- Parce qu'il y a de grands espaces et peu d'habitations ;
- Parce qu'on se situe à proximité de la centrale nucléaire et de son réseau électrique ;
- Parce que la Communauté de communes de l'Estuaire et celle de la Haute-Saintonge sont engagées dans des démarches de transition énergétique.

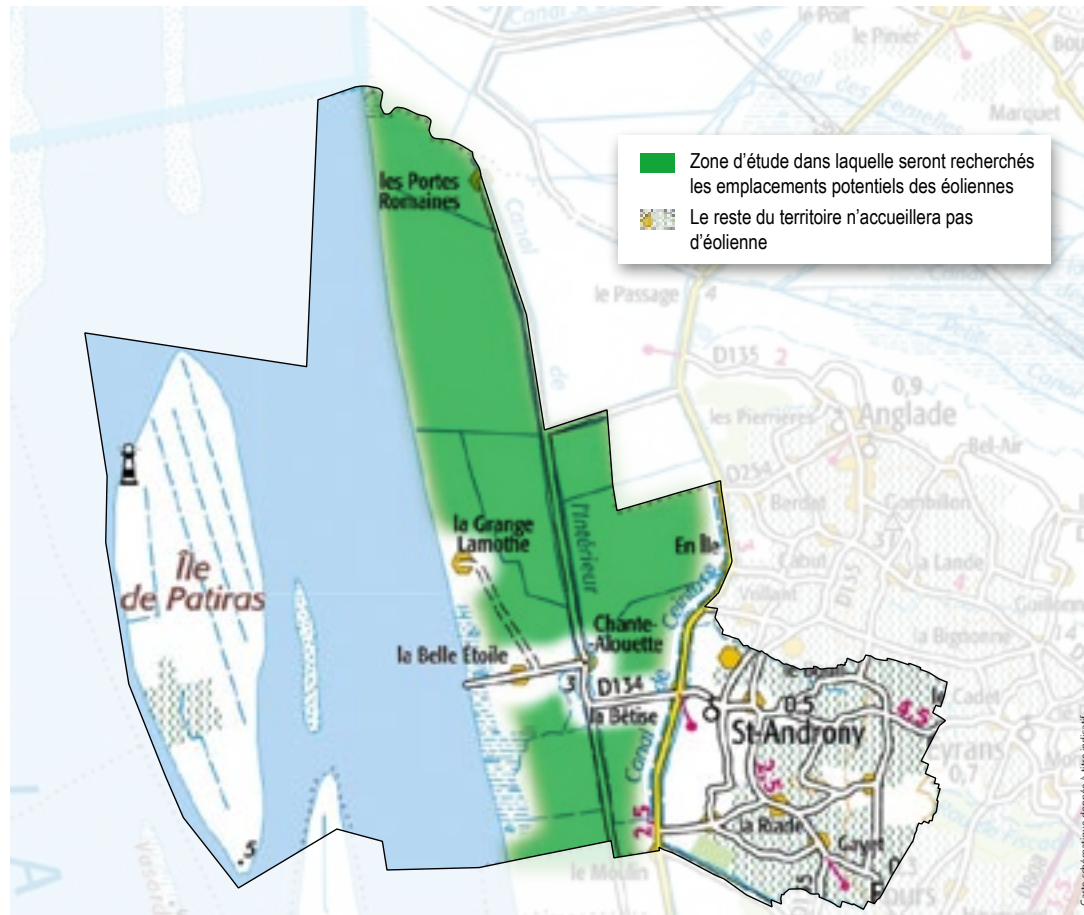
📍 Où seraient implantées les éoliennes ?

Huit communes le long de l'estuaire ont été identifiées pour étudier l'implantation des éoliennes.

Dans chaque commune, un premier secteur est retenu (en vert sur la carte ci-contre). Les études permettront de préciser le nombre et l'emplacement éventuels des éoliennes sur ce secteur.

PRINCIPES D'IMPLANTATION À RESPECTER

- Les éoliennes doivent être implantées à 500 mètres minimum d'une habitation
- Les éoliennes doivent se situer à 100 mètres minimum du rivage
- Les éoliennes doivent éviter les secteurs à forts enjeux : urbains, paysagers, environnementaux...



✅ Quels bénéfices peut-on en attendre ?

- Chaque éolienne produira l'équivalent de la consommation d'électricité de 2 000 habitants ;
- Les retombées fiscales seront fonction du nombre d'éoliennes. Le projet, dans son ensemble, portant sur un total de 30 à 40 éoliennes, cela représenterait entre 900 000 € et 1,2 M€ par an pour les collectivités locales concernées ;
- Des mesures d'accompagnement seront réfléchies dans le cadre des études et en concertation avec le territoire ;
- Enfin, un loyer annuel sera versé aux propriétaires qui accueilleront des éoliennes.

🗨 Où en est le projet ?

Les premières études se sont achevées en 2017. Elles confirment la faisabilité d'un projet éolien porteur pour la transition énergétique régionale.

2018 sera l'année de la concertation avec les élus, les associations, les acteurs socio-économiques... et bien sûr, les habitants.

Les échanges permettront d'approfondir certains enjeux et d'orienter les choix d'EDF EN tout au long de la phase de conception du projet.

